

COMPAGNIE DU MONT-BLANC
Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 6.885.554,16 €
Siège social : 35 place de la Mer de Glace - 74400 CHAMONIX
RCS BONNEVILLE B 605 520 584 (55 B 58)

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 NOVEMBRE 2008
--

1^{ère} résolution de nature extraordinaire – Modification du paragraphe 13.1. de l'article 13. -Conseil d'Administration des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration décide de fixer le nombre d'administrateurs de trois au moins et de **huit** au plus et ce à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit le paragraphe 13.1. de l'article 13. -Conseil d'administration des statuts :

Article 13. - Conseil d'administration.

*13.1. La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de **huit** au plus.*

Le reste de l'article sans changement.

2^{ème} résolution de nature ordinaire – Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Jean-Pierre SONOIS
demeurant 145 Rue de Longchamp, 92200 NEUILLY SUR SEINE
en qualité d'administrateur,

pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

3^{ème} résolution de nature mixte – Pouvoirs

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *